

AVIS DE COURSE

Myth of Malham Cup
Club Nautique de Pornic
Grade 4
Dimanche 30 juillet, Pornic

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambules

1. Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

2. Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG
- 1.7 - en cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.8 - quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par un appel à la voix.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions à Pornic.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale à compter du samedi 29 juillet à 10 h.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] A partir du signal d'avertissement jusqu'à la fin de la course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1.a L'épreuve est ouverte à
 - tous les bateaux des classes Corsaire et Corsaire JOG en règle avec leur autorité nationale et l'association nationale des Corsaire dont ils dépendent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.1.b Armement de sécurité complémentaire

Chaque bateau, francisé ou non francisé, devra posséder à son bord, en plus de l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur et par les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG, (ceci modifie les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG) :

- Une chaîne d'ancre en acier d'une longueur de 5 mètres minimum et d'un diamètre de 6 mm minimum.
- Un tourmentin et/ou un foc n°1.
- Un système permettant la remontée à bord pour une personne tombée à l'eau, à poste.
- Une VHF (ASN non obligatoire), en état de fonctionnement.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de conformité valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire jusqu'au 30 juin.

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire et payer les droits requis en ligne sur

www.cnpornic.com/competition/voile-habitable/myth-of-malham-cup-et-national-corsaire

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :

- jusqu'au samedi 29 juillet à 16 h,
- supplément de 20 €.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

	Droits d'inscription jusqu'au 30 juin	Après le 30 juin
	Equipage adulte (*) (**)	Supplément
Myth of Malham Cup + National Corsaire	120 €	20 €
Myth of Malham Cup seule	50 €	20 €

(*) Les équipages étrangers et les équipages jeunes sont les invités de l'AS Corsaire France qui prend en charge le montant de leurs droits d'inscription, hors supplément.

Un équipage jeune est un équipage dont chacun des membres est né après le 31 décembre 1997.

() Un propriétaire de Corsaire qui participe pour la première fois à la Myth et/ou au National avec son Corsaire bénéficie d'une réduction de 50 %, prise en charge par l'AS Corsaire France sur le montant de ses droits d'inscription, hors supplément**

Sont inclus dans les droits d'inscription :

- l'organisation de la compétition
- les grutages

- les places au port pendant la durée de l'épreuve

5.2 L'inscription ne comprend pas de repas.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	de	à
Samedi 29 juillet	10 h	12 h
	14 h	18 h

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Date	de	à
Samedi 29 juillet	14 h	18 h

8.3 Jours de course :

Date	Port départ	Port arrivée
Dimanche 30 juillet	Pornic	Pornic

8.4 Nombre de courses : une seule.

8.5 Heure du signal d'avertissement prévue : **09 h 30**

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 12 h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de conformité valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 14 h, le samedi 29 juillet ou du moment de leur arrivée à Pornic, selon ce qui est le plus tard

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré :

1) équipement de sécurité, cf article 4.1 du présent avis de course

2) équipement de croisière (ceci modifie les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG) :

- autant de matelas et de sacs de couchages que de personnes à bord

- un réchaud, deux casseroles ou une casserole et une bouilloire ;

- autant de couverts, assiettes, verres et tasses que de personnes à bord.

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

11 LIEU

11.2 L'Annexe à l'AC [<Zone de course>](#) indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours sera un parcours côtier de 35 milles maximum établi dans la zone côtière prévue par la Division 240, moins de 6 milles d'un abri. Aucun bateau ne pourra se trouver en course après 20 h.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s'appliquera sans modification.

14 CLASSEMENT

Une course validée est nécessaires pour valider la compétition.

14.3 Le classement de la compétition sera celui de la course validée.

14.5 Un seul classement, incluant les Corsaire et les Corsaire JOG, sera établi. Le classement se fera en temps réel.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être signalés lors de la confirmation des inscriptions. Un marquage d'identification peut leur être fourni.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Pornic,

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau après leur mise à l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, l'AS Corsaire, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice et l'AS Corsaire à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Le Challenge John Illingworth sera confié par l'AS Corsaire France au premier équipage pour une année

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Club Nautique de Pornic
02 40 82 34 72
infos@cnpornic.com

AS Corsaire France
06 89 69 01 58
philgandar@wanadoo.fr

ARBITRES :

- Président du comité de course : Alex Cordier
- Comité de course adjoint : Hervé Ménoret
- Président du jury : Patrick Wilfart
- Président du comité technique : Alexandre Horgnies

